Topchi 24

- nouveau règlement

Les expositions qui comptent :

- Courtrai
- Liège (ou Herve ou autre lieu choisi)
- Exposition annuelle du club (les points comptent double !)

- Bruxelles MAIS :

  - On ne prend en compte que les 2 expositions CACIB

  - On compte comme s'il s'agissait d'un show ordinaire → 1U
2XCAC=gagnant de classe = 5 points

Comment tout cela est-il comptabilisé ?

1ex : 5 pt (+ 2 points si CAC-jeune ou

CAC-vétéran attribué) -> 7 points

2ex : 4 pt

3ex : 3 pt

4ex : 2 pt

Ex (sans placement) : 1 pt

CAC : 10 pt

RCAC : 7 pt

BOB : 15 pt

BOS : 12 pt

BOBV:10pt

BOBJ : 10pts (avec la condition d'avoir reçu un "excellent")

-> Max 15 points par exposition (sauf extra dans le ring d'honneur)

Placement au ring d'honneur:

BOG1/JBIS1/VBIS1 : +15pts

BOG2/JBIS2/VBIS2 : +10pts

BOG3/JBIS3/VBIS3 : +5pts

Quel chien est autorisé ?

- Les propriétaires doivent être membres depuis au moins un an (c.-à-d. pour l'émission à l'assemblée générale 2024 - devront être membres depuis 2023).
- Les éventuels copropriétaires doivent également être membres du club.
- Le décompte des points ne commence qu'à partir de la date de réception de la cotisation.
- Les expositions éligibles sont : Liège, Courtrai, Bruxelles et l'exposition du club.

l'exposition du club.

- Les points obtenus à l'exposition du club seront récompensés deux fois.